

A remarquer que le LTPS n'organisera pas de classes francophones en 17/18!

Formation de l'aide-soignant(e) en cours d'emploi

1) Conditions d'accès à la formation

- Réussite d'une 9^e pratique avec au moins une moyenne annuelle en langues de 38/60 points
- Parcours professionnel comptabilisant au moins 2.500 heures d'expérience attestées dans le secteur des soins
- Être sous contrat de travail à durée déterminée/indéterminée d'au moins 20 hrs/sem.
- Attestation patronale requise pour la formation
- Compétences linguistiques en luxembourgeois, allemand et français
- Remise d'un dossier de tous les documents demandés dans les délais prescrits.

En vue de la sélection définitive, vous serez convoqué(e) à un bilan des compétences.

***Le bilan de compétences aura lieu le mercredi 20 juin 2018 dans l'après-midi
au Lycée technique pour professions de santé 27, rue Barblé L-1210 Luxembourg***

Une commission d'admission établit un classement et effectue le cas échéant une sélection des candidats. Les décisions de la commission d'admission sont sans recours.

2) Démarches d'inscription

**Tous les documents suivants sont à adresser pour le 4 juin 2018 au plus tard
au secrétariat du Lycée technique pour professions de santé
79, rue de Welscheid L-9090 WARKEN**

La remise d'un dossier non complet aura pour conséquence la non-convocation au bilan des compétences et la non admission à la formation.

Une demande d'inscription accompagnée :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- d'une copie d'une pièce d'identité
- d'une copie des bulletins de la classe de 9^{ème}
- d'un relevé de l'expérience professionnelle, certifié par des certificats de travail des employeurs (voir fiche en annexe)
- de l'attestation signée de l'employeur (voir fiche en annexe).
- Les candidats ayant suivi des études après la 9^{ème}, doivent également fournir les bulletins de la dernière classe fréquentée.
- Les candidats ayant obtenu un diplôme, un certificat d'apprentissage (CATP) un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), un certificat d'aide socio-familiale (ASF) ou autre, sont priés de joindre une copie à la demande.
- Les candidats qui ont suivi des études à l'étranger, doivent fournir une équivalence de ces études, établie par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, L-2926 Luxembourg.
- Les candidats qui ont suivi des cours de langues en dehors de l'enseignement post-primaire, doivent fournir une copie du diplôme, respectivement du certificat obtenu.